

Article 1 : Organismes :

Le Walk&Run est une course nature organisée par l'association Fitness Club de Longueville sur scie associée à L'agence du Crédit Agricole de Bacqueville. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse fitnessclublongueville@gmail.com ou par téléphone (06.60.29.02.72)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Walk&Run aura lieu le samedi 21 novembre 2026 sur la commune de Bacqueville en Caux. Il est composé d'une course de 12km, d'une marche de 5km et de courses enfants de 500m pour les moins de 7 ans, 1000 pour éveil athlétique et poussins et 1800m pour les benjamins et minimes

- La course à pied de 12km chronométrée : course nature en circuit partant de l'hippodrome et revenant à l'hippodrome. Départ et circulation groupés des participants à 15H (un ravitaillement à l'arrivée uniquement, solide et liquide) Circuit 2/3 trail et 1/3 routes
- La Marche solidaire de 5km course nature en circuit partant de l'hippodrome et revenant à l'hippodrome. Départ et circulation groupés des participants à 15H10 (un ravitaillement à l'arrivée, solide et liquide).

Randonnée ouverte à tous. (Ne nécessite pas de certificat médical)

- Courses enfants :

14h : 1800m (2 tours de l'hippodrome) Benjamins et Minimes (12 à 15 ans)

14h15 : 1000m (1 tour +100m) Eveil d'Athlétique et Poussins (7 à 11 ans)

14h30: 500m baby Athlétique (-7ans)

●Le retrait des dossards se fera le samedi 21 novembre à partir de 13h jusqu'à 15min avant le départ à l'hippodrome de Bacqueville en Caux

Le départ sera donné sous l'arche à l'hippodrome. Le dossard (pour la course à pied uniquement) doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course et surtout à l'arrivée. Les concurrents seront soumis aux règles du code de la route.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

Les catégories d'âges sont celles de la FFA pour la saison en cours

3-2 : PPS et licences sportives : pour la course à pied

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA
- Soit d'un PPS
- SANS CETTE MENTION, VOTRE INSCRIPTION SERA REFUSÉE ET NON REMBOURSEE

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions pour les épreuves se font en ligne via la plateforme d'inscription sur novembrebleubacqueville.123go.fr

Fin des inscriptions en ligne le vendredi 20 novembre.

Les inscriptions sur place sont possibles et majorées de 2€.

Clôture des inscriptions sur place 15min avant le départ.

L'intégralité des engagements sera reversée à l'association AGIR avec BECQUEREL et la somme équivalente sera versé à la fondation Charles Nicole par le Crédit Agricole.

En cas d'annulation de l'évènement aucun remboursement ne pourra être effectué.

4-1 : Engagement

- La course à pied de 12km : 10 € (inscription en ligne, 12€ sur place)
- La marche solidaire de 5KM : 5 € (inscription en ligne et 7€ sur place)
- Les courses enfants : 0 € (inscription en ligne et sur place)

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel et final. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucune annulation n'est possible. En cas d'absence de participation, aucun remboursement ne sera effectué. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur la distance inférieure.

4-4 : Assistance et ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'Abeille pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer

personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur le parcours, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 7 : Classement et récompenses

- La course à pied de 12km : Récompenses pour les 3 premiers au classement hommes et femmes.
- Courses enfants : récompenses pour tous les participants

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.